Commune de …………………………………………..

**Etat des sommes dues par ENEDIS**

**au titre de l’occupation du domaine public communal par les ouvrages**

**des réseaux de transport et de distribution d’électricité**

**Année 2025**

Vu le décret N° 2002-409 du 26 mars 2002

Population  : …………………….. habitants, issue du recensement de la population totale en vigueur

Selon la formule suivante : Redevance = (0,183P – 213)€ x 1,5770

en rappelant que le montant arrêté tient compte :

* d’une part des taux d’évolution de l’indice ingénierie depuis 2002 soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 57.70% par rapport aux valeurs mentionnées au décret n°2002-409 du 26 mars 2002,
* d’autre part de la règle de l’arrondi à l’euro le plus proche conformément à l’article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Sur la base de ce qui précède,

**Arrête le présent état des sommes dues à la somme de …………….. €**

A………………………………………….. , le ……………….

Madame / Monsieur le Maire,